

Objet : Convention de partenariat de recherche avec l'AITES / ITA

Délibération du Conseil d'administration du 14 juin 2017

Affichée au siège de la Régie le 15 juin 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20170614-DCA2017038-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Réception par le préfet : 15/06/2017

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet de convention de partenariat de recherche, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association internationale des tunnels et de l'espace souterrain / *International Tunnelling and Underground Space Association*, organisation non gouvernementale de droit helvétique, ayant son siège à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, bâtiment GC, station 18, à Lausanne (Suisse), pour une durée de quatre mois.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget de la régie EIVP des exercices 2017 et suivants.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur la section de fonctionnement du budget de la régie EIVP des exercices 2017 et suivants.

